

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2017, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

Etaient présents : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Etaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Luc PORTET - Bernard MACE donne pouvoir à Pascal LOIRAT - Valérie DUVERT donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT.

Secrétaire de Séance : Luc PORTET

Madame le Maire demande à Luc PORTET, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Hervé NAËL dit attendre des réponses à ses questions posées lors de la séance du 30 juin dernier ; en effet Hervé SABAROTS s'était engagé à lui apporter des réponses sur les questions financières qu'il avait posées.

Madame le Maire s'engage à ce que les réponses lui soient apportées dans les meilleurs délais.

Sous cette réserve, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yannick ULMANN, directeur de la Mission Locale de la Presqu'île Guérandaise à qui il a été demandé de présenter au Conseil Municipal les missions de l'organisme précité.

Monsieur ULMANN se dit ravi de venir au Conseil Municipal rendre compte des missions de la Mission Locale.

Il lui semble normal de rendre compte de ce qui est fait car les actions de la Mission Locale sont tournées vers les jeunes de la commune et la Mission Locale reçoit des subventions de la Ville. Monsieur ULMANN présente un diaporama qu'il commente aux élus.

A l'issue de cette présentation, Madame le Maire insiste sur le partenariat qui existe entre les acteurs économiques de la Presqu'île et la Mission Locale.

Aujourd'hui, les entreprises du territoire sont nombreuses et en bonne santé mais ont du mal à recruter de la main d'œuvre de qualité.

Au-delà de la mise en relation à l'emploi, l'accompagnement est important notamment l'accompagnement psychologique et Madame le Maire tient à saluer le dynamisme de la Mission Locale. Elle sait que la Mission Locale se trouve dans un contexte financier difficile et aujourd'hui se pose la question de la pérennité des moyens financiers octroyés à cette structure avec le désengagement annoncé de certains partenaires.

Aujourd'hui se pose donc la question du rattachement à Cap Atlantique pour pérenniser les moyens financiers qui permettent d'accompagner 1000 jeunes du territoire en moyenne par an.

Anne-Gaëlle RÉVAULT : demande si l'accompagnement est gratuit pour les familles et quelle tranche d'âge est concernée par les actions de la Mission Locale.

M.ULMANN répond que l'accompagnement est gratuit et la tranche d'âge concernée s'étale de 16 à 26 ans sur 1 jour.

Emmanuelle SOALHAT s'étonne de ne pas avoir vu dans la présentation l'apport de l'IUT de St Nazaire.

M.ULMANN indique que la Mission Locale travaille effectivement avec l'IUT. En 2016, 6 jeunes de la Mission Locale de Guérande ont bénéficié de ce dispositif.

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'IUT est sur le domaine de la CARENE et que la Mission Locale travaille prioritairement avec les lycées du territoire de Cap Atlantique.

De plus, la Mission Locale est également accessible aux jeunes plus diplômés (bac+2) voire plus.

Emmanuelle SOALHAT rappelle qu'Hélène CHALLIER a des responsabilités à l'IUT qui est demandeur pour travailler avec la Mission Locale.

Elle demande s'il existe un site Internet pour faire passer au mieux les offres d'emplois dont on peut avoir connaissance.

M. ULMANN lui répond par l'affirmative.

Frédéric MICHÉ souhaite connaître le taux de réussite des jeunes qui vont en formation.

Monsieur ULMANN répond que les taux ne sont pas systématiquement communiqués à la Mission Locale par les organismes de formation.

Jacques GUIHENEUF aimerait avoir connaissance du budget de la Mission Locale et la quote-part de Guérande.

Monsieur ULMANN annonce un budget qui s'élève à 550 000€ dont 32 000€ versés par la Ville de Guérande

Il ajoute qu'il est parfois difficile de monter un budget à la Mission Locale car l'organisme n'a pas toujours connaissance en temps et en heure des dotations dont il peut bénéficier.

Emmanuelle SOALHAT demande si les parlementaires ont été sollicités.

Madame le Maire ajoute que malheureusement les gouvernements passent mais rien ne change. Selon elle, toute aide est la bienvenue pour faire fonctionner les Missions Locales.

Monsieur ULMANN précise que l'Etat reconnaît le rôle des Missions Locales mais sans en augmenter les moyens

Madame le Maire rappelle que le Budget n'augmente pas alors que les dotations du Département et de l'Etat baissent. Mais seules les subventions du bloc communal augmentent.

Emmanuelle SOALHAT demande ce qu'il en est des emplois d'avenir suite aux nouvelles annonces gouvernementales.

Monsieur ULMANN lui répond qu'il est toujours possible d'y avoir recours. En revanche il n'est plus possible de signer des CAE.

Emmanuelle SOALHAT s'interroge sur l'opportunité qu'il y aurait à privatiser les Missions Locales.

Monsieur ULMANN dit ne pas avoir de visibilité aujourd'hui sur une éventuelle privatisation des Missions Locales, mais on pourrait envisager un regroupement de toutes les Missions Locales. Toutefois, il met en garde compte tenu des particularités des publics, des spécificités et des spécificités des territoires.

Madame Le Maire remercie Monsieur ULMANN pour la présentation qui est annexée au présent compte rendu.

01 Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à La Nantaise d'Habitations – Opération So'Anne

La parole est donnée à Françoise JOUNIER qui commente le diaporama présenté en séance.

Elle précise que le programme So Anne se situe en face de l'ancienne gendarmerie et il est porté par la Nantaise d'Habitations. Il comprend 8 logements sociaux financés par ce bailleur social qui travaille pour la première fois à Guérande ; le programme prévoit en outre 16 logements privés.

De même un 2^{ème} projet est prévu à la Madeleine, toujours avec la Nantaise d'Habitations, le Clos St Antoine avec 2 logements.

Frédéric MICHÉ estime que les dernières dispositions prises par le gouvernement envers les bailleurs sociaux risquent de fragiliser ces derniers, et il se demande s'il ne faut pas réévaluer le risque pris par la commune de garantir le logement social ?

Suite à un éditorial de Bernard DEVERT de la fondation « Habitat et Humanisme » paru dans une édition de Ouest France de la semaine dernière qui appelle à plus de créativité pour sortir du logement social moins cher, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire appellent à avoir de l'audace et à envisager des constructions juridiques qui permettent d'aller vers du démembrement de la propriété ce qui permettrait d'éviter de faire supporter le coût croissant du foncier au bailleur.

Madame le Maire rappelle que, déjà, il y a quelques années, la Ville avait cédé du foncier à un prix symbolique pour ne pas obérer l'avenir du logement social.

Françoise JOUNIER ajoute qu'il faudrait que Cap Atlantique prenne en charge les garanties d'emprunts.

VOTE : Unanimité

02 Garantie d'emprunt CIL Atlantique à La Nantaise d'Habitations – Opération So'Anne

VOTE : Unanimité

03 Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignation à Espace Domicile – Opération Les Gabarriers

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO et à Frédéric DUNET pour les subventions aux associations sportives et scolaires.

04 Subventions de fonctionnement 2017

Anouk PAOLOZZI-DABO précise qu'une réflexion est actuellement menée en lien avec les directeurs d'établissement afin qu'en 2018 les subventions s'appuient sur des projets pédagogiques plus construits.

Frédéric DUNET indique que la grille de critères utilisée pour l'attribution des subventions sportives est utilisée pour la dernière fois en 2017 car en 2018, les bases de calcul seront différentes. En effet, il sera tenu compte des frais de déplacement supportés par certains clubs sans s'attacher uniquement aux résultats sportifs réalisés par ces mêmes clubs.

Hervé NAËL fait remarquer que les subventions soumises au vote concernant le lycée La Mennais et le collège du Pays Blanc ne correspondent pas au montant calculé.

Frédéric DUNET répond que si le calcul effectué selon les critères prévoit un montant supérieur à celui demandé par le pétitionnaire, celui-ci est ramené au montant demandé ce qui est plutôt vertueux. C'est le cas pour ces deux subventions.

François PAGEAU ajoute que les membres de son groupe sont satisfaits de constater que le souhait de privilégier, à l'avenir, la notion de déplacements plutôt que la prime aux résultats pour l'estimation de ces subventions est une bonne chose.

VOTE : Unanimité

05 Régie de recettes – modalités de remboursement de recettes

Cette délibération ne donne lieu à aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

06 Droits de terrasse – Convention entre la ville de Guérande et la Société LOISEAU MARCHES pour le reversement des droits de terrasse 2016

Hervé NAËL aimerait connaître la différence entre la société LOISEAU Marchés et la société Cordonnier Marchés Publics.

Nicolas CRIAUD précise qu'il s'agit d'une seule et même entreprise, Monsieur Rémi LOISEAU étant le directeur de la société Cordonnier Marchés Publics.

Afin de rester cohérents avec leur volonté d'avoir recours à une régie municipale pour gérer le marché de Guérande, Frédéric MICHÉ précise que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront sur cette délibération.

VOTE : Majorité - 7 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

07 Programme d'Aménagement des Voiries Communales 2017 – Lancement d'une consultation – Autorisation de signer les marchés

Dominique MIGAULT et les membres du groupe Guérande Alternance aimeraient avoir un bilan pour chaque contrat engagé par la commune.

Anne-Gaëlle RÉVAULT note une dégradation notoire de nombreuses rues et routes, comme le faubourg Bizienne, le boulevard de Gaulle, l'avenue Anne de Bretagne... Elle se demande si cette enveloppe sera suffisante et aimerait savoir si elle prend en compte les travaux sur les trottoirs ou uniquement la voirie ?

Jacques GUIHENEUF répond que ce sont des travaux de rebouchage de voirie mais pas de réfection totale ni de trottoir. A ce titre, il commente le diaporama diffusé en séance qui reprend la liste des opérations programmées.

Anne-Gaëlle RÉVAULT prend la parole pour annoncer que les élus de son groupe sont très contents d'avoir lu dans la presse que le Département entreprend, en octobre, enfin des travaux de rénovation de la chaussée bd du 19 mars 1962.

Pour les trottoirs il conviendrait entre autre, de penser au trottoir/piste cyclable avenue Anne de Bretagne : il y a des creux au niveau de l'école Saint-Aubin, signalés déjà 2 fois en Commission Travaux, et c'est désagréable pour les cyclistes mais aussi pour les poussettes et les fauteuils roulants.

Emmanuelle SOALHAT trouve que parfois les travaux sont longs à être réalisés, notamment en matière de restauration de voirie ou de trottoirs ; cela procure une gêne et des obstacles pour les personnes à mobilité réduite. Le cheminement est en effet peu confortable pour les personnes en fauteuil.

VOTE : Unanimité

08 Renforcement Etier du Pouliguen – Prolongation Convention de Maîtrise d'ouvrage – Modification des modalités de versement des participations communales

Frédéric MICHÉ précise que les élus de son groupe n'ont pas approuvé ce programme donc ils s'abstiendront sur cette délibération.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions ((Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est donnée à Laurence GEFFRAY

09 Taxe de séjour – Tarifs 2018

François PAGEAU rappelle que lors du Conseil Municipal de septembre 2016, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont déjà exprimé des interrogations à la lecture du tableau qui est présenté. Il leur semble toujours un peu incohérent. Il demande à ce que soit

rappelé le nombre d'établissements concernés par cette catégorie. Même si cela porte sur des sommes relativement faibles, pourquoi ne pas porter tous les barèmes à un seuil identique? Il ne pense pas que ce réajustement puisse mettre en péril l'équilibre financier de ces établissements. Les élus du groupe qu'il représente avaient suggéré également qu'une réunion ait lieu à propos du sens et de l'utilisation que la commune pouvait donner à cette taxe de séjour. Suggestion qui, à l'époque, avait été approuvée par les élus de la Majorité. Or, sauf erreur, rien ne semble avoir été mis en œuvre sur ce sujet.

Madame le Maire précise que le transfert de la compétence Tourisme à la SPL a bien occupé les élus et les services ces derniers mois. Cependant, la proposition des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire est toujours d'actualité.

Hervé NAËL aimerait savoir ce qu'il en est de la taxe de séjour pour Airbnb.

Madame le Maire répond qu'à l'époque de l'OTSI, des contacts avaient été pris avec Airbnb pour voir ce que l'on pouvait mettre en place. Il lui semble que la démarche devrait être poursuivie sous l'égide de la SPL Tourisme.

Laurence GEFFRAY ajoute que le tableau demandé sera transmis et le groupe de travail évoqué par François PAGEAU va être activé.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND

10 Affaires foncières - Echange de terrains commune de GUERANDE/VANDENBERG-rue du Bouton d'Or

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

11 Affaires foncières – Mise en œuvre de la procédure de transfert d'office de l'allée des Rossignols dans le domaine public communal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

12 Préemption d'un bien place Saint-Jean - Parcelle AK 136

Madame le Maire précise que le droit de préemption est rarement exercé mais que dans le cas présent, il y a une réelle nécessité de l'exercer. En effet, les opportunités de vente d'un garage dans l'Intra-Muros sont rarissimes et la Ville a vraiment besoin de ce local pour y aménager de manière intégrée, un local de stockage des containers à ordures pour l'ensemble des usagers de l'intra-muros (habitants et commerçants) afin d'améliorer le cadre de vie.

Frédéric MICHÉ suppose que la Ville était aux aguets pour trouver un local place Saint-Jean depuis un an et il est surpris que la Ville n'ait pas réagi suffisamment tôt pour éviter d'utiliser son droit de préemption.

Les élus de son groupe se posent la question de la pertinence de mettre des poubelles à proximité de la réserve alimentaire d'un magasin. Il y a sûrement nécessité de proposer une zone de stockage de certains déchets pour les commerces du centre-ville mais il est important de s'assurer que les riverains ne subissent pas les aléas de cette décision. Comment la Municipalité garantie-t-elle la propreté de ce lieu, l'absence d'odeur afin que les poubelles de déchets ménagers n'attirent pas de rats et autres bestioles indésirables ?

Madame le Maire précise que la Ville n'a connaissance des biens immobiliers mis en vente sur la commune que lorsque le notaire chargé de la vente envoie le formulaire de déclaration d'intention d'aliéner.

Madame le Maire estime qu'il est préférable d'organiser le regroupement des déchets dans un lieu dédié plutôt que de voir s'entasser les déchets de façon anarchique sur l'espace public.

Jacques GUIHENEUF ajoute qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion saine des déchets et mettre en plus en œuvre la redevance spéciale pour inciter les commerces à diminuer leurs déchets en triant au maximum.

Emmanuelle SOALHAT estime que c'est une bonne chose que la collectivité organise mieux la gestion des déchets sauvages. Selon elle, il conviendrait même de normer le stockage des déchets. Elle indique, qu'au droit de son domicile, il y a régulièrement des containers qui ne sont pas rangés et des dépôts sauvages qui s'amoncellent aux abords de ces bacs. C'est pourquoi, elle sollicite un aménagement du type de celui prévu place Saint Jean boulevard Emile Pourieux.

Madame le Maire précise que les services de Cap Atlantique font en sorte d'essayer de retrouver les propriétaires de dépôts sauvages. Mais la tâche n'est pas toujours facile.

François PAGEAU dit qu'il n'est personnellement pas favorable à cette action et en sa qualité de riverain de ce local, il craint que cela ne soit source de nuisances.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (François PAGEAU)

13 Ville de la Baule-Escoublac - Révision du règlement local de publicité - Consultation sur le projet arrêté

Anne-Gaëlle RÉVAULT profite de cette délibération pour indiquer que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont hâte que Guérande revoie également son règlement local de publicité en espérant qu'il n'autorisera plus les panneaux lumineux dynamiques comme les 2 installés sur la commune, notamment à côté d'un rond-point ce qui est évidemment dangereux. Ils attendent aussi que Guérande, conjointement avec Cap Atlantique, agisse zone de Villejames pour retirer ou faire retirer tous les affichages illégaux, notamment ceux qui sont sur les trottoirs guérandais.

Ils ont bien entendu que la Ville agissait pour réguler l'affichage notamment associatif pour des vide-greniers ou autres manifestations, mais ils estiment que les entreprises n'ont pas à avoir un traitement de faveur.

Madame le Maire précise qu'il y a des procédures en cours et celles-ci sont souvent longues à mettre en œuvre pour supprimer les pratiques débordantes.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

14 Désignation d'un conseiller municipal pour prendre la décision sur un permis de construire déposé par la S.C.I. NOT PRESQU'ÎLE

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

15 Instauration de la redevance de stationnement et détermination du forfait post-stationnement

Emmanuelle SOALHAT précise que malgré la pédagogie employée dans la présentation le dispositif la laisse pantois. Elle sollicite une heure gratuite au lieu de 30minutes. Elle réaffirme que les élus de son groupe se positionnent toujours contre le stationnement payant.

Frédéric MICHÉ félicite les services de l'Etat pour cette usine à gaz. Il a découvert dans la délibération que le stationnement était gratuit pour les véhicules électriques. Les élus de son groupe ne sont pas d'accord avec cette exception. Un véhicule électrique reste une voiture avec tous les inconvénients inhérents : coût des infrastructures, place importante occupée au sol... ce genre de décision tend à faire croire que la voiture électrique est une panacée. Cette source d'énergie permet de réduire l'impact carbone, mais pose bien d'autres problèmes qui n'ont pas de réponse, l'origine nucléaire de l'électricité, la ressource en matière première pour construire les batteries...

C'est pourquoi, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront sur ce vote.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU) 4 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

16 Convention avec l'A.N.T.A.I. pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement

Cette délibération ne suscite aucune remarque

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU) 4 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT)

17 Recensement de la Population

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

18 Adhésion au dispositif COM.E.D.E.C.

Cette délibération n'amène aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

19 Acceptation du don de deux œuvres d'art par la Commune de Castro Marim

François PAGEAU dit qu'il serait déplacé de la part des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire de refuser les œuvres d'art que nous offre la ville de Castro Marim et ils s'associent aux remerciements. Ceci étant dit, ils estiment que les coûts induits par ce cadeau : défraitements de l'artiste, installation des statues, entretien, sont assez mal venus à une époque de restriction des budgets municipaux et, quand, en parallèle, on ne vote pas le versement de quelques dizaines d'euros supplémentaires à telle ou telle association. Preuve, s'il en est, que la gestion de l'argent public, est plus une question de destination et d'utilisation que de moyens. Ces milliers d'euros nécessaires auraient pu, selon lui, être utilisés autrement pour des causes plus urgentes. Madame le Maire a rappelé elle-même, tout à l'heure dans le cadre de la présentation faite par la mission locale, l'énergie qu'il fallait déployer, pour obtenir ne serait-ce que 5000 euros pour aider un jeune.

Ces petits montants, dépensés pour des motifs pouvant apparaître aux yeux de certains comme futiles, finissent par faire des sommes relativement conséquentes. Bref, ne peut-on pas « limiter la casse » ? : Installation dans un autre endroit pour réduire les coûts ? Ne pourrait-on pas se dispenser d'un dispositif d'éclairage ?

Enfin, et pour compenser cette charge liée au jumelage, les élus de son groupe proposent que la commune fasse une pause dans les subventions qui sont attribuées au Comité jusqu'au retour à l'équilibre.

Madame le Maire estime qu'il serait peu élégant à l'égard de notre ville jumelle Castro Marim de ne pas mettre en valeur l'œuvre qui est offerte à la ville de Guérande. Il semble logique de positionner les statues sur le giratoire de Castro Marim et de faire les aménagements et travaux nécessaires pour les fixer au sol et les mettre en valeur.

Emmanuelle SOALHAT estime que l'on ne peut qu'être favorable au soutien de la culture en général et de l'art en particulier. C'est pourquoi, les élus de Guérande Alternance soutiennent cette action.

Anne-Gaëlle RÉVAULT rétorque que les élus de son groupe soutiennent également l'art et la culture mais l'art peut exister pour un coût moindre.

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT) – 1 Contre (François PAGEAU)

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO

20 Convention de partenariat avec l'association BB d'Éole pour la crèche

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF

21 Achat groupé et subventionné de trois vélos à assistance électrique

Emmanuelle SOALHAT trouve ces achats très intéressants.

Anne-Gaëlle RÉVAULT dit soutenir l'idée de remplacer des déplacements en voiture par des déplacements à vélo, même électriques. Mais, pour aller plus loin, les élus de son groupe suggèrent d'avoir un parc de vélos disponibles pour les agents de la ville, des vélos sans assistance électrique pour des agents plus sportifs ou pour des déplacements plus courts.

VOTE : Unanimité

22 Évolution du syndicat mixte du Parc de Brière

Cette délibération n'amène aucun commentaire

VOTE : Unanimité

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 13 novembre 2017.

La parole est donnée à Françoise JOUNIER qui informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS a souhaité faire un don de 2000€ pour aider l'Ile de St Martin. Cette subvention sera versée à la collectivité territoriale de St Martin.

Madame le Maire encourage les Guérandais qui le souhaitent à faire des dons via la Fondation de France.

La séance du Conseil Municipal prend fin à 21h45.